

Programme d'allègement 2018 : le CAF rejette un affaiblissement du bilinguisme

Bienne, le 9 novembre 2017

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) appelle la Députation francophone et les députées et députés du cercle électoral de Bienne-Seeland à rejeter une quinzaine de mesures du programme d'allègement des finances cantonales PA 2018, lors de la session de novembre 2017 du Grand Conseil. Ces mesures risquent d'affaiblir le bilinguisme cantonal et municipal, en particulier dans la région biennoise. Le CAF s'oppose aussi de manière générale aux transferts de charges du canton vers les communes. Il juge ces transferts contraires à la loi, s'ils ne sont pas compensés financièrement, ou inutiles dans un programme d'économies, s'ils sont compensés.

Le CAF relève que le précédent paquet d'économies, EOS 2014, avait frappé particulièrement durement Bienne, avec la réorganisation des gymnases et de l'école de commerce, ainsi que la fermeture de plusieurs classes de formation professionnelle. Le paquet actuel touche certes tout le canton, mais certaines mesures risquent à nouveau d'affecter particulièrement la région biennoise et son bilinguisme.

Trois types de mesures rejetées

Le CAF a examiné l'ensemble du PA 2018, principalement sous l'angle du bilinguisme et de la défense des spécificités régionales. Il rejette trois types de mesures : celles qui risquent d'affecter le bilinguisme ou la minorité francophone ; celles qui touchent particulièrement la région biennoise et enfin toutes celles qui proposent un transfert de charges vers les communes, ce qui risque d'impacter particulièrement sur les finances des communes bilingues de Bienne et Evilard, puisqu'elles doivent supporter une vie socioculturelle et scolaire en deux langues.

Les mesures affectant le bilinguisme sont principalement la réduction de la rémunération aux hôpitaux répertoriés, qui risque d'encore affaiblir le Centre hospitalier de Bienne, contraint par la loi de fonctionner de manière bilingue. De même, la diminution des subventions aux institutions d'aide aux enfants et personnes handicapées va à l'encontre des démarches soutenues par le CAF pour combler les lacunes dans ce domaine, dans la partie francophone du canton.

Préserver la formation professionnelle

Le CAF s'inquiète aussi de la nouvelle organisation des classes de formation professionnelle selon la région linguistique. Il soutient une organisation différenciée selon les régions, mais rappelle que les écoles biennoises, dont la BFB et le CFP Biel/Bienne, fonctionnent de manière bilingue, avec des effectifs des deux langues. Le canton doit en tenir compte dans les effectifs de classes et ne pas aller à l'encontre des efforts déployés des dernières années pour renforcer la formation professionnelle francophone et bilingue à Bienne.

De la même manière, le CAF s'oppose au transfert au canton des tâches d'encaissement des impôts, actuellement prises en charge par la Ville de Bienne. Celle-ci a annoncé son objectif de former environ 40% d'apprentis francophones, alors que l'administration cantonale ne forme en français pratiquement que dans le Jura bernois. Le CAF souhaite que le canton forme davantage en français à Bienne, mais tant que ça ne sera pas possible, il souhaite que ces places de travail et de formation soient maintenues dans l'administration municipale.

Aide sociale, chômage et dépendances

Les mesures qui touchent particulièrement l'agglomération biennoise, en raison de son tissu socio-économique, sont celles qui visent à réduire les prestations d'aide sociale et la réinsertion des chômeurs, Bienne étant la ville du canton la plus affectée par ces deux problèmes. De même, le CAF s'inquiète de la réduction de l'aide aux personnes dépendantes, Bienne étant un des centres régionaux pour le traitement des dépendances. Que se passera-t-il pour les personnes qui ne bénéficieront plus d'aide ?

Transferts de charges illégaux ou inutiles

Le CAF s'oppose enfin aux mesures qui proposent un transfert de tâches et donc de charges du canton vers les communes. Il s'agit notamment de l'abandon de l'aide au transport scolaire et l'obligation faite aux communes de participer dorénavant au financement des offres transitoire (12^e année APP). Les élèves biennois, surtout francophones, sont particulièrement nombreux à avoir besoin de ces années de transition, avant de trouver une voie professionnelle. Le coût pour la Ville de Bienne serait très important en cas de transfert de charges.

Ces mesures sont en contradiction avec la loi cantonale sur la péréquation financière (art. 29 LPFC), qui prévoit que tout transfert de charges entre le canton et les communes fasse l'objet d'une compensation, ce qui ne semble pas prévu.

En revanche, si ces transferts de tâches sont compensés par la péréquation financière, comme le veut la loi, ce ne sont plus des mesures d'économies. Elles n'ont donc pas leur place dans un programme d'économies. Dans les deux cas, le CAF appelle les députées et députés de la région à les rejeter, dans la mesure où ces transferts de charges toucheront tout particulièrement les communes bilingues de Bienne et Evilard, au vu des surcoûts du bilinguisme. A terme, c'est une partie du bilinguisme communal qui pourrait pâtir de ces nouvelles charges.

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15.*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 031 633 75 55 ou 079 957 20 57.*